

Grant Thornton

Secteur Public *News*

Edition n°3 Janvier 2012 - **Etablissements publics** -

O
t
i
p
e

Plus de 10 ans après la Lolf, la réforme du décret du **29 décembre 1962** devient enfin une réalité.

Le futur décret relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) donne les nouveaux fondements de la gestion financière publique tant sur les référentiels comptables et budgétaires que sur le rôle des acteurs et les modalités d'organisation. Ce texte constitue indéniablement la base règlementaire tant attendue de la modernisation de la fonction financière des établissements publics.

La réduction du délai de clôture est l'une des novations introduites dans le GBCP. Le compte financier devra être arrêté « avant l'expiration du deuxième mois suivant la clôture des comptes ». Valorisés dans le patrimoine de l'Etat à travers ses participations financières, les comptes des opérateurs doivent être fiables et répondre aux contraintes de calendrier d'arrêtés des comptes de l'Etat. La fiabilisation des comptes des opérateurs devient donc un enjeu de fiabilisation renforcée par une réserve désormais récurrente de la Cour des comptes.

Aujourd'hui la remontée des comptes des opérateurs dans l'infocentre de la DGFIP ne constitue bien souvent qu'un exercice théorique. En effet, à cette date, de nombreux enjeux significatifs n'ont pas encore fait l'objet des enregistrements nécessaires.

Rien ne s'oppose à une réduction du délai de clôture dans les établissements publics. A l'instar de certaines entités privées qui ont réduit leur délai de clôture, le passage de la théorie à la pratique constitue un projet en tant que tel. Plusieurs volets devront être étudiés tant sur les aspects de gestion budgétaire et comptable, organisationnels que sur les systèmes d'information.



Hélène Baron-Bual

Directrice - Secteur Public Grant Thornton

Le point technique.

Avis n° 2011-10 du 8 décembre 2011 du Conseil de normalisation des comptes publics relatif à la présentation et à l'évaluation du financement.



Par
Marie-Pierre Calmel
Secrétaire générale
du Conseil
de normalisation
des comptes publics

Le Conseil de normalisation des comptes publics a rendu un avis le 8 décembre 2011 sur la présentation et l'évaluation des financements reçus, destinés à l'acquisition ou au maintien dans le patrimoine d'actifs incorporels, corporels et financiers des établissements publics relevant des instructions M 9.

Dans la mesure où les établissements publics ne disposent pas d'un capital social, et afin de traduire le lien particulier qu'ils ont avec l'Etat, l'avis propose que la présentation des capitaux propres distingue les financements de l'Etat de ceux de tiers. Par ailleurs, le Conseil suggère que les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations des actifs financés, de manière à lier le produit (financement reçu) à la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Ainsi, pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Pour un actif non amortissable, le financement est maintenu dans les capitaux pour son montant initial.

En cas de dépréciation, une reprise du financement en compte de résultat est effectuée pour un montant similaire ou proportionnel à la dépréciation. Si une dépréciation constatée précédemment sur un actif est reprise parce que la valeur de l'actif s'apprécie, le financement est reconstitué symétriquement.

Enfin, l'avis précise que lorsqu'un financement n'est pas rattaché à un actif, il est maintenu dans les capitaux propres pour son montant initial.

Concernant l'information en annexe, l'avis mentionne que, désormais, un état de suivi des financements externes de l'actif à la date de clôture doit être présenté. Ces dispositions sont qualifiées de changement de méthode comptable, avec effet rétrospectif. Des modalités de première application sont par ailleurs définies.

Cet avis est applicable à compter de l'exercice 2013 (comptes clos le 31 décembre 2013), avec possibilité d'application anticipée.

Point de vue d'expert.

Cartographie des risques : les écueils à éviter.



Par
Marc Ducheve
Associé Grant Thornton
en charge de la ligne
de Services *Business*
Risk Services et
Audit informatique.

Le cadre de référence interministériel sur le dispositif de contrôle interne budgétaire met en avant la nécessité d'instaurer « des mécanismes permettant d'identifier les risques exogènes et endogènes majeurs susceptibles d'avoir un impact sur la réalisation de chacun des objectifs fixés aux activités ».

Le périmètre visé est avant tout celui des **risques budgétaires** c'est-à-dire ceux pouvant avoir un impact sur la qualité de la production des comptes et des budgets.

Un **premier écueil** consisterait notamment à **restreindre** l'analyse aux **seules activités de la sphère comptable** proprement dite. Or, l'expérience, issue tant du domaine public que privé, montre que la fiabilité du processus de production comptable repose, dans une très large mesure, sur :

- Les **processus contributeurs « amont »**, qui doivent fournir une information fiable (par exemple pour le traitement des factures fournisseurs, les services achats et les services demandeurs, ou bien pour les éléments de paie les services RH).
- Les **systèmes d'information**, qui doivent assurer l'intégrité dans le traitement des données.

Un **deuxième écueil** serait d'adopter une vision trop restrictive du risque et d'opposer, de manière artificielle, les risques opérationnels aux risques comptables. *In fine*, tout risque opérationnel s'il se matérialise, aura d'une manière ou d'une autre un impact comptable.

Enfin, un **troisième écueil** reviendrait à s'arrêter à une **photographie prise à un instant donné**. D'une part, les risques ne sont pas figés, l'environnement et les organisations évoluent sans cesse, et d'autre part, un dispositif d'identification et d'analyse des risques bien conçu doit déboucher sur des plans d'actions visant l'amélioration. Il convient donc de mettre en œuvre une **véritable démarche de progrès continu**, ce qui suppose donc de :

- Réévaluer régulièrement les principaux risques.
- Savoir identifier les nouveaux risques et prendre en compte les « signaux faibles ».
- Piloter les différents plans d'actions et de les prendre en compte dans les évaluations des risques résiduels.

Le témoignage.



Par
Virginie Palethorpe
Associée Audit,
Grant Thornton

Les opportunités d'une clôture accélérée pour la fonction comptable.

Raccourcir de manière significative les délais de clôture apparaît souvent comme un *challenge* insurmontable à relever tant ils semblent déjà courts.

Dès lors, l'annonce d'un tel projet est souvent appréhendée par les différents acteurs. Néanmoins, l'inquiétude laisse rapidement place à l'enthousiasme car si les objectifs du projet sont clairement définis et son pilotage efficient, cette mise à plat des processus présente de telles opportunités qu'elle suscite l'intérêt et remporte facilement l'adhésion de tous.

- Tout d'abord, ce type de projet accélère et facilite les évolutions structurantes, tant au niveau de ses *process* que de son organisation. En effet le diagnostic, première phase incontournable du projet, permet la mise en exergue des freins qui ralentissent les flux d'informations et sont autant de blocages qui nuisent à l'efficience de la production d'informations financières. Ces dysfonctionnements sont souvent connus des équipes comptables, qui ne bénéficient pas toujours des leviers nécessaires pour y remédier.

Ce type de projet, porté conjointement par la Direction Financière et le comptable public et sponsorisé par la Direction Générale, est transverse et structurant car il impacte

l'ensemble des opérationnels et des fonctions support. Il donne alors les moyens aux équipes de faire évoluer les organisations, d'améliorer les systèmes d'information et d'optimiser en amont les processus qui alimentent la comptabilité.

- Raccourcir les délais de production des comptes, c'est aussi donner l'opportunité aux équipes comptables de diversifier leurs travaux et de revaloriser ainsi leurs fonctions. L'analyse du processus de clôture et la mise en place de seuils de matérialité permettent d'identifier les tâches récurrentes, inutiles et/ou inefficaces. La rationalisation de ces tâches alliée à l'optimisation des processus et des systèmes permettent de réduire le temps dédié à la pure production des comptes. Ainsi, ce gain de temps peut être réalloué à des travaux à plus forte valeur ajoutée tels que l'analyse de données, la justification des comptes et le renforcement du contrôle interne. La qualité de l'information financière produite en est alors enrichie.
- Mettre en avant la performance de la fonction comptable et financière en produisant rapidement une information financière fiable, qui donnera les moyens de pilotage nécessaires à une stratégie proactive et efficiente.

Raccourcir les délais de clôture permet ainsi une maîtrise accrue des données du passé pour une meilleure anticipation du futur.

Contact :

Hélène Baron-Bual
Directrice - Secteur Public
T 01 56 21 03 03
E helene.baron@fr.gt.com

A propos de Grant Thornton

Grant Thornton rassemble en France 1 350 associés et collaborateurs dans vingt-deux bureaux et se place parmi les *leaders* des groupes d'audit et de conseil en se positionnant sur 5 métiers : **Audit, Expertise Conseil, Conseil Financier & Opérationnel, Finance Transformation & Outsourcing et Conseil Juridique, Fiscal et Social.**

Les membres de Grant Thornton International constituent l'une des principales organisations mondiales d'audit et de conseil. Chaque membre du réseau est indépendant aux plans financier, juridique et managérial.

